

CONSEIL MUNICIPAL DE BILLEZOIS

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHE, Maire.

Imposition 2025

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour l'année 2025.

Personnel communal

- Suite au congés maladie de Florentin PERRET, la municipalité a embauché Emmanuel COPET pour assurer les fonctions d'agent technique en remplacement.
- Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs avec la création d'un poste de secrétaire de mairie catégorie B.

Vote du CFU – Budget communal

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024

Dépenses de fonctionnement : 391 744.09 €
Recettes de fonctionnement : 445 378.52 €
Dépenses d'investissements : 166 004.87 €
Recettes d'investissements : 161 724.61 €
Résultat de l'exercice excédentaire : 49 354.17 €

Vote du CFU – Budget assainissement

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024

Dépenses de fonctionnement : 19 095.08 €
Recettes de fonctionnement : 24 769.17 €
Dépenses d'investissements : 49 967.41 €
Recettes d'investissements : 45 844.99 €

Prévisions budgétaires 2025

Le Conseil municipal décide d'inscrire les investissements suivants au budget 2025

- Acquisition d'un tracteur tondeuse
- Remplacement des volets de la garderie
- Couverture des sanitaires de l'école
- Couverture de la mairie
- Agrandissement du columbarium
- Acquisition de chaises salle polyvalente
- Sonorisation et vidéo projecteur salle polyvalente

Ecole

Le Maire informe l'assemblée que suite à sa rencontre avec la DASEN et l'inspectrice académique de notre circonscription, un poste supplémentaire sera ouvert à la rentrée de septembre 2025.

Communauté de communes Pays de Lapalisse

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Plan Intercommunal de Sauvegarde validé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » dans sa séance du 11 décembre 2024. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) tel que présenté.

Questions diverses

- Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 50 € au Lycée Claude MERCIER du Mayet de Montagne, pour la scolarisation d'un élève de la commune.
- Les propriétaires de haies ou d'arbres bordant les chemins ruraux et les routes communales sont priés de les élaguer pour des raisons de sécurité, notamment pour la circulation routière. Les travaux devront être réalisés avant fin avril 2025, avant poursuites.
- Des travaux vont avoir lieu sur le stade municipal. Ceux-ci seront réalisés par l'entreprise TREYVE.